

Séance du 18 septembre 2017 à 19 heures

Commune de Cahors – Espace des Congrès - Salle de l'amphithéâtre

*Aujourd'hui, dix-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Espace des Congrès*

Etaient présents :50 titulaires dont 7 possédant une procuration  
8 suppléants

## • TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZEBOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORSCATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST DENIS CATUS  
ST GERY-VERS  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,  
Mme BOUX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOYER  
Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH  
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.  
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

## • SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FONTANES  
LHERM  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. MARTIN Caroline,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud (procuration  
donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Hélène  
(procuration donnée à M. DELPECH), M. SAN JUAN Alain  
(procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri

CAILLAC  
CALAMANE  
DOUELLE  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE

LHERM  
MERCUES  
MONTGESTY  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE

(procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. DIZENGREMEL),  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique (procuration donnée à M. CORMANE),  
M. REIX Jean-Albert,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
M. CHATAIN Thierry,  
M. STEVENARD Daniel (procuration donnée à M. MARRE),  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. GILBERT Joël,

Etaient excusés ou absents :

14 suppléants

BOUZIES  
CABRERETS  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Informatique et Système d'Informations

**Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour les services de télécommunications entre la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors, l'EPIC Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS)**

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 septembre 2017  
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Jean-Philippe KIMMEL  
Service : Informatique et Système d'Informations

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour les services de télécommunications entre la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors, l'EPIC Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS)

Mesdames, Messieurs,

La convention portant groupement de commandes constituée entre la Ville de Cahors, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) et l'EPIC Tourisme du Grand Cahors pour les services de télécommunications (téléphonie fixe, mobile, accès internet...) se terminera le 31 décembre 2017.

Le marché correspondant, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, valable un an et renouvelable 2 fois, arrivera à son terme le 31 décembre 2017 et devra donc être relancé en cours d'année. Dans le domaine des télécommunications et s'agissant d'un marché sur appel d'offres ouvert européen, la durée du lancement de la procédure est importante ; il est donc nécessaire de constituer ce nouveau groupement de commandes dès à présent avec les mêmes membres, sous réserve de l'approbation de leurs organes délibérants respectifs. Par ailleurs, il paraît opportun que l'EPIC Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud qui sont également concernés par ce type de marché, fassent également partie de ce groupement, sous réserve de l'approbation de leurs instances délibérantes.

En vertu de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, des groupements de commandes peuvent être constitués entre plusieurs acheteurs.

Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, il permet l'obtention de meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat et en générant des avantages tarifaires. Ces groupements de commandes peuvent être créés de manière temporaire ou permanente, selon qu'il s'agit de répondre à des besoins ponctuels ou récurrents. Il revient à la convention constitutive de le préciser.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande constitué en vue de la passation d'un accord-cadre pour l'acquisition de services de télécommunications (téléphonie fixe, mobile, accès internet...) conformément aux articles, 25-I-1°, 67, 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.



Le Grand Cahors est désigné comme coordonnateur du groupement.  
Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2018 et suivants.  
J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution du groupement de commandes pour les services de télécommunication entre la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors, l'EPIC Régie d'Equipements Culturels et le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de télécommunication ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention ;
- c- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert menée par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en tant que coordonnateur du groupement de commandes, en vue de l'achat de services de télécommunication ;
- d- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors ou son représentant à conclure et signer les marchés, ainsi que tous actes constitutifs relatifs à l'exécution de ces marchés ;
- e- D'imputer les dépenses aux budgets 2018 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VASSOUZE-FAURE

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS' with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Jean-Marc VASSOUZE-FAURE' is printed below it. The text 'Le Président,' is written above the signature.